

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

07065339

BRUXELLES**25 -04- 2007**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/05/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise . 0458228691

Dénomination

(en entier) . **DALCO**

Forme juridique SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège A 1040 ETTERBEEK, AVENUE D'AUDERGHEM, 277

**Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – AUGMENTATION DE
CAPITAL PAR INCORPORATION DE PLUS-VALUE**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dressé par le Notaire Damien COLLON-WINDELINCKX, de résidence à Etterbeek en date du dix-sept avril deux mille sept, en cours d'enregistrement que: 1/ L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent trente et un mille quatre cent sept virgule nonante-neuf euros (531.407,99 €), pour le porter de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent à cinq cent cinquante mille euros (550 000 EUR), par l'incorporation d'une plus-value de réévaluation sur immobilisation corporelle telle qu'elle résulte du bilan sans création de parts sociales nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale de chacune des parts existantes. 2/ En conséquence, l'assemblée a décidé : - de remplacer l'article 5 des statuts, par le suivant Article CINQ: Capital social. « Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros. Il est représenté par sept cent cinquante parts sociales sans mention de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Damien COLLON WINDELINCKX, Notaire

Dépôt simultané de:

- expédition;
- procuration;
- bilan.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** Nom et signature